ville de PÉLUSSIN

Arrêté Municipal
n°2025-191
Terrain d'honneur stade Georges Reboux impraticable

Dimanche 21 septembre 2025 après-midi

Le Maire de Pélussin (Loire)
VU le Code des communes,
VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article 2212-2,
VU les risques de détérioration du terrain d'honneur du stade municipal "*Georges REBOUX*" pour cause d'intempéries ce jour,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires à la sécurité et à la bonne conservation du stade municipal,

ARRÊTE

Art.1 – Il est formellement **interdit de faire jouer toutes compétitions sur le terrain d'honneur du stade municipal "Georges REBOUX"** pour cause d'intempéries.

Art.2 – Cette prescription sera applicable ce dimanche 21 septembre 2025 après-midi.

Art. 3 : Ampliation du présent arrêté sera communiquée à :
* Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PELUSSIN,
* L'association Football en Mont Pilat,
* à Mme la Directrice Générale des Services,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Pélussin, le 21 septembre 2025
LE MAIRE, Michel DÉVRIEUX